



---

**Comité des droits économiques, sociaux et culturels****Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels concernant la communication n° 32/2018\***

*Communication présentée par :* S. L. et fils

*Au nom de :* S. L. et fils

*État partie :* Espagne

*Date de la communication :* 11 mai 2018

*Objet :* Expulsion pour occupation illégale d'un logement que la famille avait loué à une personne qui s'est révélée ne pas en être la propriétaire

Réuni le 11 octobre 2019, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ayant constaté qu'en dépit de tentatives répétées pour se mettre en rapport avec les auteurs, le contact avait été perdu, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 32/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-sixième session (30 septembre-18 octobre 2019).

